



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
6 décembre 2012
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Dix-huitième session

Doha, 26 novembre-7 décembre 2012

Point 21 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la dix-huitième session de la Conférence des Parties

Projet de rapport de la dix-huitième session de la Conférence des Parties

Rapporteur: M. Andrej Kranjc (Slovénie)

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)		
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. Élection du Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties		
B. Adoption du règlement intérieur.....		
C. Adoption de l'ordre du jour		
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....		
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs		
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaries		
G. Dates et lieux des futures sessions.....		
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		

- III. Rapports des organes subsidiaires
(Point 3 de l'ordre du jour)
- A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- IV. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme
au titre de la Convention
(Point 4 de l'ordre du jour)
- V. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban
pour une action renforcée
(Point 5 de l'ordre du jour)
- VI. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17
de la Convention
(Point 6 de l'ordre du jour)
- VII. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées
par les Parties au titre de son article 15
(Point 7 de l'ordre du jour)
- A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f*
du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
- B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant
à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.....
- VIII. Rapport du Comité de l'adaptation
(Point 8 de l'ordre du jour)
- IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme
technologique
(Point 9 de l'ordre du jour)
- A. Rapport du Comité exécutif de la technologie.....
- B. Questions relatives au Centre et au Réseau des technologies climatiques:
choix de l'entité hôte et constitution du conseil consultatif
(Point 9 b) de l'ordre du jour).....
- X. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4
de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats
(Point 10 de l'ordre du jour)
- XI. Questions relatives au financement
(Point 11 de l'ordre du jour)
- A. Programme de travail sur le financement à long terme
(Point 11 a) de l'ordre du jour).....
- B. Rapport du Comité permanent
(Point 11 b) de l'ordre du jour).....
- C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties
et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat
(Point 11 c) de l'ordre du jour).....
- D. Arrangements à prévoir entre la Conférence des Parties et le Fonds vert
pour le climat
(Point 11 d) de l'ordre du jour).....

- E. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (Point 11 e) de l'ordre du jour).....
 - F. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés (Point 11 f) de l'ordre du jour)
- XII. Communications nationales (Point 12 de l'ordre du jour)
- A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 12 a) de l'ordre du jour).....
 - B. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 12 b) de l'ordre du jour).....
- XIII. Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 13 de l'ordre du jour)
- XIV. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 14 de l'ordre du jour)
- A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10) (Point 14 a) de l'ordre du jour).....
 - B. Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 14 b) de l'ordre du jour).....
- XV. Article 6 de la Convention (Point 15 de l'ordre du jour)
- XVI. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires (Point 16 de l'ordre du jour)
- XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour)
- A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011 (Point 17 a) de l'ordre du jour).....
 - B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 (Point 17 b) de l'ordre du jour).....
- XVIII. Réunion de haut niveau (Point 18 de l'ordre du jour)
- A. Cérémonie inaugurale et ouverture de la réunion de haut niveau.....
 - B. Déclaration des Parties
 - C. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies
- XIX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 19 de l'ordre du jour)
- XX. Questions diverses (Point 20 de l'ordre du jour)

- XXI. Conclusion des travaux de la session
(Point 21 de l'ordre du jour)
- A. Adoption du rapport de la dix-huitième session de la Conférence
des Parties
(Point 21 a) de l'ordre du jour).....
- B. Clôture de la session
(Point 21 b) de l'ordre du jour).....

Annexes

(À compléter)

**Seconde partie: Mesures prises par la Conférence
des Parties à sa dix-huitième session**

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dix-huitième session de la Conférence des Parties, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte au Centre de conférences du Qatar à Doha, le 26 novembre 2012, par la Présidente de la dix-septième session¹, M^{me} Maite Nkoana-Mashabane (Afrique du Sud). M^{me} Nkoana-Mashabane a fait une déclaration dans laquelle elle a rappelé les importantes mesures prises à la réunion tenue l'année précédente à Durban (Afrique du Sud), qui témoignaient de ce que l'on pouvait réaliser grâce au multilatéralisme. Elle a remercié tous les participants du soutien apporté à la présidence sud-africaine.

2. Au cours de la cérémonie inaugurale, le Gouvernement du Qatar a projeté un film pour souhaiter la bienvenue aux participants et célébrer l'ouverture de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance² de la Conférence des Parties, le 26 novembre, la Présidente de la dix-septième session, M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le poste de président de la Conférence des Parties était pourvu par roulement entre les cinq groupes régionaux. Elle a informé les Parties qu'une candidature avait été reçue du Groupe des États de l'Asie et du Pacifique. Sur sa proposition, la Conférence des Parties a élu par acclamation à la présidence M. Abdullah bin Hamad Al-Attiyah, Président de l'Autorité du contrôle administratif et de la transparence du Qatar. M^{me} Maite Nkoana-Mashabane a félicité M. Abdullah bin Hamad Al-Attiyah pour son élection et lui a souhaité du succès dans la conduite des travaux de la dix-huitième session de la Conférence. Le Président nouvellement élu a fait une déclaration, suivie, à son invitation, d'une déclaration de la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le 26 novembre, le Président a rappelé que la Présidente de la dix-septième session avait proposé de mener des consultations intersessions sur la question du règlement intérieur et d'informer la Conférence des Parties de toute évolution à cet égard,

¹ La dix-huitième session de la Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les délibérations des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau figurent dans les deux rapports.

² Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

ce que les Parties avaient approuvé. Constatant qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point, le Président a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Il a proposé en outre de tenir des consultations informelles sur la question et d'informer la Conférence des Parties du résultat de ces consultations.

(À compléter)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance, le 26 novembre, le Président a appelé l'attention des Parties sur la note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2012/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec la Présidente de la dix-septième session de la Conférence des Parties, compte tenu des vues exprimées par les Parties à la trente-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et après consultation avec les membres du Bureau de la Conférence.

6. Le Président a rappelé que le point 10, intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la session en application de l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

7. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire tel que contenu dans le document FCCC/CP/2012/1, à l'exception de l'article 10, qui serait laissé en suspens conformément à la pratique récente de la Conférence des Parties.

8. Conformément à la proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieux des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

4. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
5. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée.
6. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
7. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15:
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
8. Rapport du Comité de l'adaptation.
9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique:
 - a) Rapport du Comité exécutif de la technologie;
 - b) Questions relatives au Centre et au Réseau des technologies climatiques: choix de l'entité hôte et constitution du conseil consultatif.
10. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*laissé en suspens*)³.
11. Questions relatives au financement:
 - a) Programme de travail sur le financement à long terme;
 - b) Rapport du Comité permanent;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat;
 - d) Arrangements à prévoir entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat;
 - e) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - f) Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés.
12. Communications nationales:
 - a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

³ Ce point de l'ordre du jour avait également été laissé en suspens à la dix-septième session de la Conférence des Parties.

13. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
14. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
15. Article 6 de la Convention.
16. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.
18. Réunion de haut niveau.
19. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
20. Questions diverses.
21. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la dix-huitième session de la Conférence des Parties;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. À la 1^{re} séance, le 26 novembre, le Président a informé la Conférence des Parties que M. Robert F. Van Lierop (Suriname), Vice-Président du Bureau de la dix-septième session, avait engagé des consultations sur la question à l'examen, mais que des candidatures étaient encore attendues. Il a invité les groupes et les collectifs concernés à présenter toutes les candidatures en attente au plus tard le 6 décembre. Sur sa proposition, la Conférence des Parties a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à terme. M. Van Lierop a été invité à poursuivre les consultations à cet égard pendant la session.

10. Le Président a informé les délégations que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, les membres du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

11. Le Président a remercié M. Mohammed Al-Sabban (Arabie saoudite) de ses longues années de service en qualité de membre du Bureau, et a rappelé qu'il avait apporté une précieuse contribution au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

(À compléter)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

12. À sa 1^{re} séance, le 26 novembre, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'observateurs (FCCC/CP/2012/2/Rev.1 et Add.1), qui contenait une liste de 6 organisations intergouvernementales et 79 organisations non gouvernementales ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur.

13. Conformément aux recommandations du Bureau et sur proposition du Président, la Conférence des Parties a admis les organisations énumérées dans le document FCCC/CP/2012/2/Rev.1 et Add.1 en qualité d'observateurs.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

14. À la 1^{re} séance, le 26 novembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence des Parties sur les annotations à l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2012/1. Il a indiqué que les organes subsidiaires se réuniraient pour élaborer, avant la clôture de leur session le 1^{er} décembre, des projets de décision et de conclusions à l'intention de la Conférence. Il a indiqué également que le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) et le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP) présenteraient les résultats de leurs travaux avant la fin de la session.

15. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour que ceux-ci les examinent et lui soumettent les projets de décision ou de conclusions opportuns:

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 8 Rapport du Comité de l'adaptation.

Point 9 a) Rapport du Comité exécutif de la technologie.

Point 14 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 8 Rapport du Comité de l'adaptation.

Point 9 a) Rapport du Comité exécutif de la technologie.

Point 9 b) Questions relatives au Centre et au Réseau des technologies climatiques: choix de l'entité hôte et constitution du conseil consultatif.

Point 11 e) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.

Point 11 f) Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés.

Point 12 a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

Point 12 b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

Point 13 Renforcement des capacités au titre de la Convention.

Point 14 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).

Point 14 b) Questions relatives aux pays les moins avancés.

Point 15 Article 6 de la Convention.

Point 17 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011.

Point 17 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.

16. Il a été rappelé aux délégations que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique examineraient différents aspects des points 8, 9 a) et 14 a).

17. Au sujet du point 18 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a informé les délégations que la réunion de haut niveau s'ouvrirait le 4 décembre après-midi et que les déclarations au nom de groupes de Parties seraient prononcées ce jour-là tandis que celles des pays seraient faites les 5 et 6 décembre. La condition inhérente à la tenue de la réunion de haut niveau était qu'il n'y ait qu'une seule liste d'orateurs et que chacune des Parties à la Convention, y compris celles qui étaient également Parties au Protocole de Kyoto, ne prenne la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président a proposé de limiter à trois minutes le temps de parole de chaque intervenant lors de la réunion de haut niveau. Il a également signalé que de hauts représentants d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales feraient des déclarations le 7 décembre et que leur temps de parole avait été fixé à deux minutes.

18. Au sujet du point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention», le Président a rappelé que la Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.17, avait prolongé d'un an le mandat du Groupe de travail, afin que celui-ci poursuive ses travaux jusqu'à atteindre les résultats attendus conformément à la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), ce qui conduirait à sa dissolution. Il a informé les délégations que le Président du Groupe de travail, M. Aysar Tayeb (Arabie saoudite), présenterait le rapport du Groupe de travail à la Conférence des Parties à l'occasion d'une séance ultérieure; il a invité M. Tayeb à expliquer brièvement la manière dont le Groupe de travail organisait ses travaux.

19. Au sujet du point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée», le Président a rappelé que le Groupe de travail avait été mis en place par la décision 1/CP.17 de la Conférence des Parties et que celle-ci l'avait prié de lui rendre compte de l'avancement de ses travaux aux sessions suivantes. Le Président a informé les délégations que les Coprésidents du Groupe de travail, M. Harald Dovland (Norvège) et M. Jayant Mauskar (Inde), présenteraient le rapport du Groupe de travail à la Conférence des Parties à l'occasion d'une séance ultérieure; il a invité M. Dovland à expliquer brièvement la manière dont le Groupe de travail organisait ses travaux.

20. Le Président a rappelé la recommandation faite par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre au sujet de la participation d'observateurs aux réunions informelles⁴, et a proposé que la première et la dernière séance de consultations informelles, au minimum, soient ouvertes aux organisations admises en qualité d'observateurs, s'il y avait lieu.

21. La Conférence des Parties a convenu de procéder comme le proposait le Président.

⁴ FCCC/SBI/2011/7, par. 167.

22. Le Président a informé les délégations qu'il convoquerait le 5 décembre une table ronde ministérielle, à caractère informel. En outre, il tiendrait régulièrement au cours de la session des réunions informelles dont l'objet serait de faire un bilan.

23. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Algérie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de Chypre (au nom des 27 membres de l'Union européenne et de la Croatie), de l'Égypte (au nom du Groupe des États arabes), d'El Salvador (en son nom et au nom de l'Argentine, des Philippines, de l'Inde, de la Chine, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, du Pakistan, du Commonwealth de Dominique, de l'État plurinational de Bolivie, de Cuba, de l'Équateur, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela et de la République démocratique du Congo), du Swaziland (au nom du Groupe des États d'Afrique), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), de la Gambie (au nom des pays les moins avancés), de la Colombie (en son nom et au nom du Chili, du Costa Rica, de la République dominicaine, du Panama et du Pérou), de la Chine (en son nom et au nom du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud), du Nicaragua (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), du Tadjikistan (au nom du Groupe des pays en développement montagneux et sans littoral), de l'Indonésie (au nom du Dialogue de Carthagène pour l'action progressive), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides) et de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité de commerce des peuples)⁵.

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois collectifs d'organisations non gouvernementales (œuvrant, respectivement, pour l'environnement, les femmes et la parité des sexes, et les jeunes).

25. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a évoqué l'important travail réalisé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et a invité son Président, M. Rajendra Pachauri, à s'adresser à la plénière. M. Pachauri a appelé l'attention des délégations sur les principales conclusions du quatrième Rapport d'évaluation du GIEC (RE4) et a rendu compte de l'état d'avancement du cinquième Rapport d'évaluation (RE5), dont la finalisation était prévue pour 2014. Il a indiqué que le RE5 mettrait davantage l'accent sur l'évaluation des aspects socioéconomiques des changements climatiques et les implications pour le développement durable, la gestion des risques et la conception d'une riposte combinant adaptation et atténuation.

(À compléter)

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

26. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a rappelé que la Conférence des Parties, dans sa décision 19/CP.17, avait demandé au Groupe des États d'Europe orientale de présenter des offres en vue d'accueillir la dix-neuvième session de la Conférence et la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).

27. À l'invitation du Président, le représentant de la Pologne a fait une déclaration à l'effet d'inviter la Conférence des Parties à tenir sa dix-neuvième session, ainsi que la neuvième session de la CMP, à Varsovie (Pologne).

⁵ Les retransmissions intégrales sur le Web des séances plénières sont accessibles à l'adresse http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop18/templ/ovw_live.php?id_kongressmain=231. Cet URL est provisoire et changera au moment de la publication du rapport final.

28. Le Président a fait observer que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, la présidence de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP serait assurée par le représentant d'un pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a encouragé ce Groupe à poursuivre ses discussions en vue d'approuver pendant la session en cours la candidature du pays qui accueillerait ces deux sessions. Il a également invité les Parties intéressées à se proposer pour accueillir la vingt et unième session de la Conférence des Parties et la onzième session de la CMP, en rappelant que, conformément au principe du roulement, la présidence de ces deux sessions devrait être assurée par le représentant d'un pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

29. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

30. Le Président a proposé que M. Ali Al Mulla (Qatar) mène en son nom des consultations informelles sur ce point subsidiaire de l'ordre du jour, en vue de d'élaborer un projet de décision à proposer pour examen à la Conférence des Parties, à la séance de clôture.

(À compléter)

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

(À compléter)

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

(À compléter)

V. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée

(Point 5 de l'ordre du jour)

(À compléter)

VI. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention

(Point 6 de l'ordre du jour)

31. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les délégations à examiner les documents FCCC/CP/2009/3, FCCC/CP/2009/4, FCCC/CP/2009/5, FCCC/CP/2009/6, FCCC/CP/2009/7 et FCCC/CP/2010/3.

32. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a indiqué que six propositions d'amendements à la Convention avaient été soumises pour examen par la Conférence des Parties (telles que contenues dans les documents énumérés au paragraphe 31 ci-dessus). Il a rappelé que la Conférence des Parties avait examiné ce même point de l'ordre du jour à ses quinzième, seizième et dix-septième sessions.

33. Le Président a invité les délégations à faire des déclarations, mais aucune n'a souhaité prendre la parole.

34. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de laisser ce point de l'ordre du jour en suspens et d'y revenir à sa séance plénière de clôture.

(À compléter)

VII. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

35. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les délégations à examiner le document FCCC/CP/2011/5 contenant une proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. La Conférence des Parties avait examiné cette proposition à sa dix-septième session et avait décidé d'y consacrer un point subsidiaire de l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session, conformément aux articles 10 (al. c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

36. Le Président a rappelé que la Conférence des Parties revenait sur ce point subsidiaire de l'ordre du jour suite aux débats qu'elle avait déjà tenus à son sujet à sa dix-septième session. Il a invité les délégations à faire des déclarations.

37. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

38. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé d'établir un groupe de contact, présidé par M. Javier Díaz Carmona (Costa Rica), aux fins de consultations sur ce sujet.

(À compléter)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

39. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les délégations à examiner le document FCCC/CP/2011/4/Rev.1, contenant une proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention. La Conférence des Parties avait examiné cette proposition à sa dix-septième session et avait décidé d'y consacrer un point subsidiaire de l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session, conformément aux articles 10 (al. c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

40. Le Président a rappelé que la Conférence des Parties revenait sur ce point subsidiaire de l'ordre du jour suite aux débats qu'elle avait déjà tenus à son sujet à sa dix-septième session. Il a invité les délégations à faire des déclarations.

41. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Mexique et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

42. Le Président, relevant que le Mexique avait besoin de davantage de temps pour des consultations, a proposé de laisser en suspens ce point subsidiaire de l'ordre du jour.

(À compléter)

VIII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 8 de l'ordre du jour)

(À compléter)

IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité exécutif de la technologie

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Questions relatives au Centre et au Réseau des technologies climatiques: choix de l'entité hôte et constitution du conseil consultatif

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

X. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats⁶

(Point 10 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)

XI. Questions relatives au financement

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Programme de travail sur le financement à long terme

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

43. À sa 2^e séance, le 28 novembre, la Conférence des Parties était saisie du document FCCC/CP/2012/3. Par sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties avait décidé d'engager un programme de travail sur le financement à long terme en 2012, notamment sous la forme d'ateliers, afin d'accomplir des progrès en matière de financement à long terme dans le cadre de la mise en application de la décision 1/CP.16⁷. Les deux Coprésidents nommés par le Président de la Conférence des Parties afin de s'occuper du programme de travail avaient été priés d'établir un rapport sur les ateliers en question afin que la Conférence des Parties l'examine à sa dix-huitième session⁸.

44. Le Président a informé la Conférence des Parties que les deux Coprésidents du programme de travail, M. Georg Børsting (Norvège) et M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud), avaient mené une série de consultations avec les Parties et les organisations internationales compétentes, organisé deux ateliers, sollicité, à l'aide d'outils en ligne, des observations sur la question du financement à long terme et établi un rapport sur les ateliers en vue de le soumettre pour examen à la Conférence des Parties à sa dix-huitième session. Il a ensuite invité M. Børsting et M. Fakir à présenter le rapport.

45. Les Coprésidents ont informé les délégations que le programme de travail était fondé sur les principes essentiels de l'ouverture, de la transparence et de la participation de tous et que les recommandations contenues dans le rapport mettaient l'accent sur l'avancée des travaux futurs dans des domaines prioritaires, notamment le développement et la mobilisation du financement dans le domaine climatique, la satisfaction des besoins de financement des pays en développement dans le domaine climatique et l'amélioration de l'information dans ce domaine, le suivi des flux de financement publics et privés, la création de conditions plus propices dans les pays en développement et la mise en place d'une instance consacrée au financement dans le domaine climatique ainsi que d'un marché réunissant les acteurs publics et privés.

46. Le Président a remercié les Coprésidents pour leur travail sur cette question importante et a invité les délégations à faire des déclarations.

47. Des déclarations ont été faites par les représentants de 26 Parties, dont l'un a pris la parole au nom des États d'Afrique, un autre au nom de l'AOSIS, un autre au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un autre au nom des syndicats et des organisations non gouvernementales.

⁶ Ce point de l'ordre du jour a été laissé en suspens et, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, sera examiné à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

⁷ Décision 2/CP.17, par. 127.

⁸ Décision 2/CP.17, par. 131.

48. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de créer un groupe de contact, animé par M. Greg Andrews (Australie) et M. Kamel Djemouai (Algérie), aux fins de l'examen du rapport⁹.

(À compléter)

B. Rapport du Comité permanent

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

49. À sa 2^e séance, le 28 novembre, le Président a invité les délégations à examiner le document FCCC/CP/2012/4.

50. Le Président a rappelé que, dans sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties avait décidé de créer un Comité permanent¹⁰, chargé de l'aider à s'acquitter de ses fonctions relatives au mécanisme financier de la Convention. Il a également rappelé que les rôles et les fonctions du Comité permanent étaient définis dans la décision 2/CP.17¹¹.

51. Le Président a indiqué que le Comité permanent avait commencé ses travaux en 2012, sous la direction de sa Présidente, M^{me} Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda), et de son Vice-Président, M. Stefan Schwager (Suisse), qu'il a invités à rendre compte du travail accompli à ce jour.

52. M^{me} Black Layne et M. Schwager ont informé les délégations que le rapport du Comité permanent qui figurait dans le document mentionné plus haut au paragraphe 49 contenait les recommandations formulées par le Comité à l'intention de la Conférence des Parties à sa dix-huitième session, et qu'il s'agissait notamment de modalités de travail de base, d'un projet de programme de travail pour 2013-2015, d'éléments aux fins de l'organisation d'un forum pour la communication et l'échange d'informations, d'étapes et de jalons pour le cinquième examen du mécanisme financier et de directives à l'intention des entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier.

53. Le Président a remercié la Présidente, le Vice-Président et tous les membres du Comité permanent pour leur dévouement et leurs efforts. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont l'un a pris la parole au nom de l'AOSIS.

54. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact, animé par M. Andrews et M. Djemouai, aux fins de l'examen du rapport du Comité permanent¹².

(À compléter)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

55. À sa 2^e séance, le 28 novembre, la Conférence des Parties était saisie du document FCCC/CP/2012/5, contenant le rapport du Fonds vert pour le climat.

⁹ Le groupe de contact a examiné les alinéas a à d du point 11 de l'ordre du jour, intitulé «Questions relatives au financement».

¹⁰ Décision 1/CP.16, par. 112.

¹¹ Décision 2/CP.17, par. 120 à 125 et annexe VI.

¹² Le groupe de contact a examiné les alinéas a à d du point 11 de l'ordre du jour, intitulé «Questions relatives au financement».

56. Le Président a rappelé que, dans sa décision 3/CP.17, la Conférence des Parties avait approuvé l'instrument de base régissant le Fonds vert pour le climat et demandé au Conseil du Fonds de présenter chaque année à la Conférence des Parties un rapport sur ses activités¹³. Il a aussi rappelé que, dans la même décision, la Conférence des Parties avait demandé au Conseil de déterminer un pays hôte pour approbation par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session¹⁴.

57. Le Président a invité M. Fakir et M. Ewen McDonald (Australie), Coprésidents du Conseil du Fonds vert pour le climat, à rendre compte du travail accompli à ce jour.

58. M. Fakir et M. McDonald ont informé les délégations que le rapport mentionné plus haut au paragraphe 55 portait sur les activités menées par le Conseil entre décembre 2011 et novembre 2012, notamment la décision notable de choisir le district de Songdo de la ville d'Incheon (République de Corée) pour accueillir le Fonds vert pour le climat. Le Conseil avait également défini 15 domaines de travail prioritaires et décidé que le secrétariat provisoire du Fonds assurerait le recrutement du personnel jusqu'à la fin du mois de décembre 2013, conformément au budget du Fonds et dans la limite des ressources disponibles.

59. Les Coprésidents ont également informé les délégations que la Banque mondiale avait officiellement accepté l'invitation qui lui avait été faite de servir d'administrateur provisoire et avait créé un fonds d'intermédiation financière pour le Fonds vert pour le climat, en avril 2012. Le Conseil avait approuvé le budget administratif du Fonds pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2013, et des contributions avaient été reçues et continuaient d'être reçues de pays pour les opérations administratives du Fonds.

60. Le Président a remercié les Coprésidents et tous les membres du Conseil pour les avancées réalisées à ce jour. Il a aussi remercié les Parties qui s'étaient proposées pour accueillir le Fonds vert pour le climat, à savoir l'Allemagne, le Mexique, la Namibie, la Suisse, la Pologne et la République de Corée. Il a félicité cette dernière d'avoir été choisie comme pays hôte du Fonds.

61. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont l'un a pris la parole au nom des États d'Afrique, un autre au nom de l'AOSIS et un autre au nom du Chili, de la Colombie, du Costa Rica et du Pérou.

62. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact, animé par M. Andrews et M. Djemouai, aux fins de l'examen du rapport du Fonds vert pour le climat et des modalités à arrêter¹⁵.

(À compléter)

D. Arrangements à prévoir entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat

(Point 11 d) de l'ordre du jour)

63. À sa 2^e réunion, le 28 novembre, la Conférence des Parties était saisie du document FCCC/CP/2012/5, contenant le rapport du Fonds vert pour le climat.

64. Le Président a rappelé que, dans sa décision 3/CP.17, la Conférence des Parties avait décidé de désigner le Fonds vert pour le climat comme entité chargée d'assurer le

¹³ Décision 3/CP.17, par. 2.

¹⁴ Décision 3/CP.17, par. 13.

¹⁵ Le groupe de contact a examiné les alinéas a à d du point 11 de l'ordre du jour, intitulé «Questions relatives au financement».

fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, conformément à l'article 11, des modalités devant être arrêtées entre le Fonds et la Conférence des Parties à sa dix-huitième session pour faire en sorte que le Fonds lui rende des comptes et s'attache, suivant ses directives, à soutenir des projets, des programmes, des politiques et d'autres activités dans les Parties qui sont des pays en développement.

65. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

66. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact, animé par M. Andrews et M. Djemouai, aux fins de l'examen du rapport du Fonds vert pour le climat et des modalités à arrêter¹⁶.

(À compléter)

E. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 11 e) de l'ordre du jour)

(À compléter)

F. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés

(Point 11 f) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XII. Communications nationales

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIII. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 13 de l'ordre du jour)

(À compléter)

¹⁶ Le groupe de contact a examiné les alinéas a à d du point 11 de l'ordre du jour, intitulé «Questions relatives au financement».

XIV. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XV. Article 6 de la Convention

(Point 15 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVI. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(Point 16 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

A. Cérémonie inaugurale et ouverture de la réunion de haut niveau

67. Une cérémonie inaugurale a eu lieu le 4 décembre, à laquelle ont participé l'Émir du Qatar, S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, l'Émir du Koweït, S. A. le cheikh Sabah IV Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, le Secrétaire général de l'ONU, M. BAN Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Vuk Jeremić, le Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP, M. Al-Attiah, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Figueres, et d'autres personnalités.

68. La réunion commune de haut niveau de la Conférence des Parties à sa dix-huitième session et de la CMP à sa huitième session a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la CMP à la 3^e séance de la Conférence des Parties et à la 3^e séance de la CMP, le 4 décembre.

B. Déclaration des Parties

(À compléter)

C. Déclarations de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies

(À compléter)

XIX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 19 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XX. Questions diverses

(Point 20 de l'ordre du jour)

69. À la 2^e séance, le 28 novembre, le Président a ouvert ce point de l'ordre du jour.

70. L'Union européenne, au nom de ses 27 États membres et de la Croatie, a fait une proposition visant à accroître la participation des femmes aux négociations relatives à la Convention.

71. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont l'un a pris la parole au nom des États d'Afrique et un autre au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

72. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de transmettre la question de l'amélioration de la participation des femmes au processus découlant de la Convention à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, pour examen, en le priant de lui faire rapport à sa séance plénière de clôture.

XXI. Conclusion des travaux de la session

(Point 21 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la dix-huitième session de la Conférence des Parties

(Point 21 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Clôture de la session

(Point 21 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Annexes

(À compléter)
